# Devenir candidat.e au CVL : *et si tu devenais l'une des voix des élèves du lycée ?*

*Ce document a pour objectif d'être partagé en classe par vous, messieurs et mesdames les professeur.e.s, afin de donner envie aux élèves de s'engager dans la vie de leur lycée. Je vous remercie d'avance de prendre quelques minutes pour présenter le CVL à vos élèves et encourager celles et ceux qui souhaitent s'impliquer à se rapprocher de la vie scolaire ou des CPE.*

## Le CVL c'est quoi ?

Le "Conseil de la Vie Lycéenne" est une instance dans laquelle les élèves peuvent faire entendre leurs idées, proposer des projets et participer à la vie de leur établissement. Les élèves élu.e.s y représentent leurs camarades et échangent avec les adultes du lycée sur les sujets qui les concernent directement !

## Pourquoi être candidat.e ?

- Faire entendre les idées des élèves : tu peux porter les remarques, les besoins et les propositions de tes camarades ;
- Proposer des projets : tu peux être force de proposition en ce qui concerne des animations, des actions de solidarité, des améliorations pour la vie au lycée, des événements, ... ;
- Participer aux décisions et aux échanges : tu es consulté.e par les personnels de l'établissement pour toutes les questions concernant l'internat, la restauration, la santé, l'hygiène, la sécurité, l'organisation du temps scolaire, le règlement intérieur, l'aménagement des espaces, les activités sportives/culturelles/périscolaires, … ;
- Développer des compétences utiles : tu travailles et tu améliores, sans même t'en rendre compte, la prise de parole, le travail en équipe, l'organisation d'un projet, la défense d'une idée, … ;
- Représenter les autres : tu n'as pas besoin de tout savoir, l'essentiel est d'écouter, de recueillir des idées et de les porter.

## Est-ce qu'il faut être le "meilleur élève" pour se présenter ?

Le CVL est ouvert aux élèves qui souhaitent s'investir réellement. Ce qui compte surtout, c'est l'envie de participer, d'écouter les autres et de proposer des idées. Une candidature

peut être l'occasion de prendre confiance en soi, de découvrir le fonctionnement d'un établissement et de vivre une expérience collective.

**Comment devenir candidat.e ?**

1. Tu trouves une autre personne qui souhaite également se présenter, afin de former un binôme d'un.e titulaire et d'un.e suppléant.e (candidature en solo acceptée) ;
2. Vous réfléchissez aux sujets qui vous tiennent à coeur et à ce que vous aimeriez améliorer ou proposer ;
3. Vous préparez votre profession de foi qui est à récupérer en vie scolaire ou auprès des CPE. C'est un court document, qui tient sur une seule page, dans lequel vous vous présentez et vous expliquez pour quelles raisons vous souhaitez être candidat.e.s, les idées que vous aimeriez défendre et les projets que vous aimeriez porter ;
4. Vous déposez votre profession de foi, remplie, en vie scolaire ou auprès des CPE.

**!!!!! ATTENTION : La date limite pour déposer les professions de foi est le vendredi 25 septembre !!!!!**